Conseil scolaire Viamonde États financiers consolidés au 31 août 2021

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 27

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillières et aux conseillers du Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

5./

Sébastien Fontaine Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim

Toronto, Canada Le 19 novembre 2021 Jason Rodrigue

Surintendant des affaires et

trésorier



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton LLP 2505 St-Laurent Blvd. Ottawa, Ontario K1H 1E4

T 613-236-2211

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2021 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2021 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Member of Grant Thornton International Ltd rcgt.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés.
 Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada Le 19 novembre 2021

Conseil scolaire Viamonde État consolidé de la situation financière

au 31 août 2021

	2021	2020
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS	•	•
Liquidités	30 793 436	31 931 627
Débiteurs (note 3)	34 648 920	28 539 386
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations	0.0.00	20 000 000
approuvées (note 4)	124 083 890	125 163 601
	189 526 246	185 634 614
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 5)	914 168	914 168
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	30 699 350	
Revenus reportés - réserves (note 7)	17 742 778	
Avantages sociaux futurs (note 8)	4 184 952	3 907 652
Prêts pour immobilisations (note 9)	109 980 776	116 066 511
Apports en capital reportés (note 10)	328 440 907	317 391 016
	491 962 931	479 027 715
DETTE NETTE	(302 436 685)	(293 393 101)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	443 288	464 116
Immobilisations corporelles (note 11)	440 420 519	429 427 946
minobilisations corporelles (note 11)	440 863 807	429 892 062
	440 000 001	720 002 002
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	138 427 122	136 498 961

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

Sylvie A. Landry, Présidente du Conseil

Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim

5./

Conseil scolaire Viamonde État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 août 2021

		2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	191 139 308	185 488 199	178 813 158
Subventions provinciales - terrains			5 682 419
Subventions provinciales - impôt foncier	28 965 146	29 686 935	28 894 588
Subventions provinciales - autres	6 436 848	9 173 390	1 579 679
Fonds générés par les écoles	3 830 000	947 755	2 170 482
Revenus de placement	100 000	243 813	405 117
Autres droits de scolarité et revenus	847 280	3 598 818	3 977 492
Amortissement des apports en capital reportés	13 774 648	14 178 692	12 711 409
	245 093 230	243 317 602	234 234 344
Dépenses (note 15)			
Enseignement	171 988 472	164 004 673	150 309 006
Administration	6 912 798	6 752 442	6 406 056
Transport	21 832 669	20 469 105	19 444 916
Installations destinées aux élèves	43 390 532	41 568 114	43 084 068
Activités financées par les écoles	3 830 000	1 191 204	1 753 868
Autres dépenses	1 117 955	7 403 903	4 758 993
	249 072 426	241 389 441	225 756 907
Excédent (Déficit) annuel	(3 979 196)	1 928 161	8 477 437
Excédent accumulé au début de l'exercice	136 498 961	136 498 961	128 021 524
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	132 519 765	138 427 122	136 498 961

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	Ψ	Ψ
Excédent de l'exercice	1 928 161	8 477 437
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 580 974	13 075 465
Amortissement des apports en capital reportés	(14 178 692)	(12 711 409)
Diminution (Augmentation) des débiteurs	(6 109 534)	4 289 819
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	20 828	(1 614)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à	4 704 405	(7.007.045)
payer Augmentation des revenus reportés - réserves	4 721 465 2 972 295	(7 997 315) 5 650 438
Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	2 972 293 277 300	1 054 308
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 212 797	11 837 129
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(25 573 547)	(35 922 638)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des emprunts temporaires		(22 310 924)
Remboursements de dette	(6 085 735)	(5 810 489)
Augmentation des apports en capital reportés	25 228 583	28 745 791
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	1 079 711	24 982 739
• •		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	20 222 559	25 607 117
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	(1 138 191)	1 521 608
Liquidités au début	31 931 627	30 410 019
Liquidités à la fin	30 793 436	31 931 627

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde État consolidé de l'évolution de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	<u>2021</u>	2020
	•	Ψ
Excédent de l'exercice	1 928 161	8 477 437
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 573 547)	(35 922 638)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 580 974	13 075 465
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(10 992 573)	(22 847 173)
Acquisition de frais payés d'avance	(443 288)	(464 116)
Utilisation des frais payés d'avance	<u>464 116</u>	462 502
Total des activités liées aux actifs non financiers	20 828	(1 614)
Augmentation de la dette nette	(9 043 584)	(14 371 350)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(293 393 101)</u>	(279 021 751)
Dette nette à la fin de l'exercice	(302 436 685)	(293 393 101)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles Partenariat S.A.P. Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

h) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles ci sont engagées.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

Améliorations foncières

Bâtiments

Améliorations locatives

Améliorations locatives

Améliorations locatives

Jusqu'à
l'expiration de
la location

Structures non permanentes

Structures matériel

Mobilier et matériel

Sà 15 ans

Matériel informatique et logiciels

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilités soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

k) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme revenus durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

au 31 août 2021

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	2021	2020
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	4 982 711	4 285 842
Intérêts sur emprunts temporaires		405 703
	4 982 711	4 691 545
3 - DÉBITEURS		
	2021	2020
	\$	\$
Municipalités	3 522 046	11 097 102
Autres conseils scolaires	314 072	894 326
Gouvernement de l'Ontario	26 394 970	12 795 948
Gouvernement du Canada	2 024 639	1 579 897
Autres	2 393 193	2 172 113
	34 648 920	28 539 386

au 31 août 2021

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2021, le Conseil a un compte débiteur de la province de 124 083 890 \$ (125 163 601 \$ en 2020) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

_	2021	2020
	\$	\$
Prêt à demande Segment J, 0,73 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2021 Prêt à demande Segment H, 0,73 %, remboursable par versements	185 558	185 558
mensuels d'intérêts seulement, échéant en octobre 2021 Prêt à demande Segment L, 0,73 %, remboursable par versements	549 913	549 913
mensuels d'intérêts seulement, échéant en septembre 2021	178 697	178 697
<u>.</u>	914 168	914 168

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (1,95 %, 1,95 % en 2020).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement (sept en 2020) jusqu'à concurrence de 152 440 444 \$ (152 440 444 \$ en 2020) qui lui permettent de financer provisioirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé		
	\$		
Segment A	6 357 555		
Segment B	34 752 494		
Segment E	4 500 000		
Segment H	21 949 837		
Segment I	25 309 624		
Segment J	33 076 075		
Segment L	<u>26 494 859</u>		
Total	152 440 444		

2020

2024

Conseil scolaire Viamonde Notes complémentaires

au 31 août 2021

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2021, neuf lettres de crédit (neuf en 2020) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 236 618 \$ (1 236 618 \$ en 2020).

Montant	Échéance
\$	
53 000	le 12 mars 2022
83 200	le 12 novembre 2022
48 900	le 12 juillet 2022
475 600	le 19 octobre 2022
40 000	le 19 septembre 2022
348 283	le 19 septembre 2022
5 830	le 19 septembre 2022
14 805	le 30 janvier 2022
<u>167 000</u>	le 11 août 2022
1 236 618	

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	202 I	2020
	\$	\$
Autres conseils scolaires	4 345 011	3 204 970
Comptes fournisseurs et frais courus	24 964 966	21 303 226
Intérêts courus	1 389 373	1 469 689
	30 699 350	25 977 885

7 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2021, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2020	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2021
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves Éducation de l'enfance en	12 560 911	18 808 778	(9 304 467)	(7 639 223)	14 425 999
difficulté	_	22 375 626	(22 375 626)	-	-
Autre	2 209 572	9 036 955	(7 929 748)		3 316 779
Total des recettes reportées	14 770 483	50 221 359	(39 609 841)	(7 639 223)	17 742 778

Conseil scolaire Viamonde Notes complémentaires au 31 août 2021

7 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2019	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2020
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées					
aux élèves	7 868 189	17 969 255	(10 632 700)	(2 643 833)	12 560 911
Éducation de l'enfance en					
difficulté	-	22 304 814	(22 304 814)	-	-
Autre	1 251 856	3 700 334	(2 742 618)	-	2 209 572
Total des recettes reportées	9 120 045	43 974 403	(35 680 132)	(2 643 833)	14 770 483

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

		2021		2020
	Gratifications de retraite	Autres avantages	Gratifications de retraite	Autres avantages
		sociaux futurs du personnel		sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début Coût des prestations	556 130	3 386 898	829 474	2 111 536
constituées pour l'exercice Intérêts sur l'engagement	-	1 423 806	-	2 123 014
contracté	6 447	47 860	13 590	52 449
Perte (gain) actuarielle	(0.000)	00.400	40.047	(40.470)
nette	(6 999)	83 466	12 947	(48 178)
Prestations versées	(191 271)	(1 135 797)	(299 881)	(851 923)
Solde à la fin	364 307	3 806 233	556 130	3 386 898

au 31 août 2021

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

			2021	2020
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août Pertes (gains) actuarielles	364 307	3 806 233	4 170 540	3 943 028
non amorties au 31 août	14 412	-	14 412	(35 376)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel au 31 août	378 719	3 806 233	4 184 952	3 907 652

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

		2021	2020
Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
\$	\$	\$	\$
-	1 423 806	1 423 806	2 123 014
6 447	47 860	54 307	66 039
42 789	83 466	126 255	17 059
49 236	1 555 132	1 604 368	2 206 112
	de retraite \$ - 6 447 42 789	de retraite avantages sociaux futurs du personnel \$ \$ - 1 423 806 6 447 47 860 42 789 83 466	Gratifications de retraite Autres avantages sociaux futurs du personnel Total des avantages sociaux futurs du personnel - 1 423 806 1 423 806 6 447 47 860 54 307 42 789 83 466 126 255

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municiaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

au 31 août 2021

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2021 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2021. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux évènements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2021, le conseil scolaire a contribué 3 178 095 \$ (3 043 657 \$ en 2020) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles	2021	2020
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	1,80 % par année au 31 août 2021	1,40 % par année au 31 août 2020
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM

au 31 août 2021

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

9 - DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

·	2021	2020
	\$	\$
Effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	27 344 264	29 810 846
Effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	4 243 871	4 552 878
Effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	11 925 709	12 657 524
Effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	792 455	835 463
Effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 339 574	1 403 732
Effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	19 507 629	20 315 228
Effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en novembre 2039	36 515 136	37 897 757
Effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2040	1 770 279	1 839 475
Effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	983 404	1 018 291
Effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	5 558 455	5 735 317
190 / 0/ ψ, concant cirinais 2042	109 980 776	116 066 511
	103 300 110	110 000 511

au 31 août 2021

9 - DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 148 262 216 \$, soit 109 980 776 \$ de capital et 38 281 440 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2022	6 374 380	4 774 382	11 148 762
2023	6 677 092	4 471 670	11 148 762
2024	6 994 575	4 154 187	11 148 762
2025	7 327 564	3 821 198	11 148 762
2026	7 676 836	3 471 926	11 148 762
2027 et suivantes	74 930 329	17 588 077	92 518 406
	109 980 776	38 281 440	148 262 216

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	317 391 016	301 356 634
Ajouts aux apports en capital reportés	17 589 360	26 101 958
Recettes constatées pour la période	(14 178 692)	(12 711 409)
Transferts provenant des revenus reportés	7 639 223	2 643 833
Solde à la fin	328 440 907	317 391 016

Conseil scolaire Viamonde Notes complémentaires au 31 août 2021

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

					2021
				Amortisse-	
	Solde au	Ajouts et		ment de	
	début	transferts	Dispositions	l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	99 784 072				99 784 072
Améliorations foncières	2 382 051	712 615	553 355		2 541 311
Construction en cours (a)	16 338 132	(10 549 519)			5 788 613
Bâtiments	413 798 873	32 530 442			446 329 315
Améliorations locatives	199 401				199 401
Structures non					
permanentes	2 094 827				2 094 827
Mobilier et matériel	13 880 179	553 667	1 575 698		12 858 148
Matériel informatique et					
logiciels	1 884 704	2 326 342	16 486		4 194 560
	550 362 239	25 573 547	2 145 539	-	573 790 247
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 867 137		553 355	188 678	1 502 460
Bâtiments	110 073 300		000 000	11 719 107	121 792 407
Améliorations locatives	7 478			4 985	12 463
Structures non	1 410			4 300	12 400
permanentes	806 917			105 139	912 056
Mobilier et matériel	7 602 509		1 575 698	1 316 163	7 342 974
Matériel informatique et	7 002 003		1 070 000	1 010 100	7 042 374
logiciels	576 952		16 486	1 246 902	1 807 368
109.0.010	120 934 293		2 145 539	14 580 974	133 369 728
Valeur comptable nette					
Terrains	99 784 072				99 784 072
Améliorations foncières	514 914	712 615		188 678	1 038 851
	16 338 132	(10 549 519)		100 070	5 788 613
Construction en cours (a) Bâtiments	303 725 573	32 530 442		11 719 107	324 536 908
Améliorations locatives	191 923	32 530 442		4 985	186 938
	191 923			4 905	100 930
Structures non	1 287 910			105 139	1 182 771
permanentes		EE2 667			-
Mobilier et matériel	6 277 670	553 667		1 316 163	5 515 174
Matériel informatique et	1 307 752	2 326 342		1 246 902	2 387 192
logiciels	429 427 946	25 573 547		14 580 974	440 420 519
	429 427 946	<u> </u>	-	14 560 9/4	440 420 519

au 31 août 2021

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

					2020
		Ajouts et		Amortissement	
	Solde au début	transferts	Dispositions	de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	94 101 653	5 682 419			99 784 072
Améliorations foncières	2 382 051				2 382 051
Construction en cours (a)	33 844 004	(17 505 872)			16 338 132
Bâtiments	367 736 003	46 062 870			413 798 873
Améliorations locatives Structures non	199 401				199 401
permanentes	2 094 827				2 094 827
Mobilier et matériel	12 196 958	1 683 221			13 880 179
Matériel informatique et					
logiciels	1 884 704				1 884 704
· ·	514 439 601	35 922 638	-	-	550 362 239
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 706 505			160 632	1 867 137
Bâtiments	98 907 771			11 165 529	110 073 300
Améliorations locatives	2 493			4 985	7 478
Structures non					
permanentes	701 778			105 139	806 917
Mobilier et matériel	6 337 691			1 264 818	7 602 509
Matériel informatique et					
logiciels	202 590			374 362	576 952
•	107 858 828	-	-	13 075 465	120 934 293
Valeur comptable nette					
Terrains	94 101 653	5 682 419			99 784 072
Améliorations foncières	675 546			160 632	514 914
Construction en cours (a)	33 844 004	(17 505 872)			16 338 132
Bâtiments	268 828 232	46 062 870		11 165 529	303 725 573
Améliorations locatives	196 908			4 985	191 923
Structures non					
permanentes	1 393 049			105 139	1 287 910
Mobilier et matériel	5 859 267	1 683 221		1 264 818	6 277 670
Matériel informatique et					
logiciels	1 682 114			374 362	1 307 752
-	406 580 773	35 922 638	-	13 075 465	429 427 946

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 5 788 613 \$ (16 338 132 \$ en 2020) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

au 31 août 2021

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	2021	2020
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	99 784 072	99 784 072
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	19 290 725	18 085 282
Excédent de fonctionnement	18 256 242	17 370 547
Fonds générés par les activités scolaires	2 485 302	2 728 752
Autres	(1 389 219)	(1 469 692)
	138 427 122	136 498 961

13 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Le total des dépenses de transport encourues par le consortium s'élève à 53 263 925 \$ (50 347 069 \$ en 2020) et la part du Conseil se chiffre à 19 033 857 \$ (18 001 664 \$ en 2020).

14 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit:

2021	2020
\$	\$
1 975 249	1 656 466
1 711 165	1 426 805
264 084	229 661
1 975 249	1 656 466
283 154	305 478
	1 975 249 1 711 165 264 084 1 975 249

au 31 août 2021

15 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

Ç		2021	2020
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaire et traitement	145 873 503	147 057 368	133 266 307
Avantages sociaux	26 419 314	26 545 817	25 294 294
Perfectionnement du personnel	1 543 955	660 374	748 034
Fournitures et services	26 931 509	19 573 014	22 581 114
Frais de location	1 279 921	396 099	1 075 144
Honoraires et services contractuels	26 020 699	24 812 610	24 113 363
Autres dépenses	1 133 245	2 210 360	341 527
Intérêts (note 2)	5 076 750	4 982 711	4 691 545
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	14 223 416	14 580 974	13 075 465
	249 072 426	241 389 441	225 756 907

16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2022.

17 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer, des emprunts temporaires et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

18 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 20 879 369 \$.

au 31 août 2021

18 - ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 21 494 386 \$ (18 001 664 \$ en 2020).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location échéant en mars et juillet 2023, à assumer les frais de location d'immeubles un solde non dépensé de 1 628 829 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 983 349 \$ en 2022 et 645 480 \$ en 2023.

19 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2021 s'élève à 3 465 939 \$ (3 024 775 \$ en 2020).